

ROYAUME DU MAROC

Modèle n° 4/1

Décret du 9 ramadan 1417
(18/1/1997)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASABLANCA

Article 2

REGISTRE DU COMMERCE DECLARATION DE MODIFICATION OU DE RADIATION

(Article 50 du code de commerce)

SOCIETES
COMMERCIALES

NOTA

La présente déclaration doit être rédigée en triple exemplaires, de façon très lisible, dactylographiée et signée par le requérant ou par son mandataire muni d'une procuration qui est conservée par le greffier.

La déclaration doit être accompagnée des pièces justificatives exigées.

Nul assujetti ou société commerciale ne peut être immatriculé à titre principal dans plusieurs registres locaux ou dans un même registre local sous plusieurs numéros (Art.39 du code de commerce).

Toute indication inexacte donnée de mauvaise foi en vue de l'immatriculation ou de l'inscription au registre du commerce est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 1.000 à 50.000 Dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement (Art. 64 du code de commerce).

N° d'immatriculation 218787

Raison Social ou dénomination
« ATLANTIC DREDGIN MAROC »SA.

Cadre réservé au greffier

Déclaration déposée le h.....n° au registre
chronologique.

La conformité de la déclaration ci-dessus avec les pièces justificatives produites en application des règlements a été vérifiée par le secrétaire-greffier soussigné qui a procédé en conséquence à la transcription de la modification ou de la radiation demandée.

Le secrétaire-greffier

Cadre réservé au registre central

Modèle n° 4/1
29,5 x 42 - 61 g / 97

Déclaration de modification ou de radiation

1) Adresse de l'établissement concerné par la modification ou la radiation : **56, rue AHMED CHARCI,
QUARTIER RACINE -CASABLANCA-**

00667 855

2) N° et date du dépôt des actes et pièces

MODIFICATION DEMANDEE

3) Eléments ajoutés ou supprimés :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/05/2018 a :

- 1) décidé d'augmenter le capital de 7.000.000 DH par apport en numéraire pour le porter à 47.000.000 DH.
- 2) modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Location gérance : adresse de l'établissement donné en gérance libre.....
durée de la gérance libre du.....au..... nature de
l'acte.....

nom, prénom du propriétaire du fonds de commerce donné en location gérance
..... R.C n°..... tribunal.....

date de radiation ou de modification.....

insertion n° et date du B.O.....
du quotidien.....

RADIATION DEMANDEE

4) Indication concernant l'établissement :

(1)

<input type="checkbox"/> Transfert siège social	<input type="checkbox"/> Apport (fusion - scission)	<input type="checkbox"/> Clôture liquidation	<input type="checkbox"/> Fin gérance libre
---	---	--	--

Indiquer nom, prénom, adresse du nouveau propriétaire ou du bailleur (R.C.n°)

4) Le soussigné Mr BENALI AMINE : 13 rue Mohamed Tahar El Menjra. Lotissement Manar. Anfa.
Casablanca C.I.N .n° (2) BE 528525 en qualité de Directeur Général Délégué certifie l'exactitude des
inscriptions portées sur la présente déclaration.

Fait en triple exemplaire

Casablanca, le 18/05/2018

Cadre réservé à la légalisation de signature

vu pour la légalisation de la signature de
M. Amine Blaoui
Signature de M. Amine Blaoui

Le déclarant

Atlantic Dredging Maroc S.A
56, Rue Ahmed Charci
20100 Casablanca - Maroc
Tel: (212) 5 22 94 76 30
Fax: (212) 5 22 94 76 01

- (1) Rayer la mention inutile.
(2) Pour les étrangers résidents au Maroc n° de la carte d'immatriculation, pour les non résidents n° du passeport ou autre pièce d'identité, en indiquant la date et le lieu de délivrance.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

COPIE MAMA